

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-7-2

Séance du vendredi 9 octobre 2015

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2015-2-7-3 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 en faveur de la Culture et du Patrimoine,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'intervention en séance de Madame Brigitte KLINKERT, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine,
- VU les délibérations de la Commission permanente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Au titre de la politique :

I - EXPRESSIONS ARTISTIQUES :

✎ accorde des subventions de fonctionnement en faveur des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en **annexe 1** à la délibération pour un montant total de **105 000 €** à prélever sur les crédits correspondants sur les lignes du budget 2015 du Département et autorise leurs versements à raison de :

- 81 500 € sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371

- 23 500 € sur le programme D721 imputation 65-311-65734-2347-371

II – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

☞ accorde des subventions de fonctionnement pour un montant total de **27 000 €** à prélever sur les lignes du budget 2015 du Département et autorise leurs versements à raison de :

- **12 000 €** sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 en faveur du Lézard à Colmar ;
- **15 000 €** sur le programme K816, imputation 65-311-65734-35881-006 en faveur de la Ville de Kembs ;

☞ approuve et autorise le Président à signer la convention 2015/2017 entre le Département et la Ville Kembs (**annexe 2** à la délibération).

III - DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

☞ accorde des subventions de fonctionnement pour un montant total de **260 000 €** à prélever sur les lignes du budget 2015 du Département et autorise leurs versements à raison de :

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau :

- **14 000 €** sur le programme K 817 imputation 65-311-65734-35981-006 en faveur de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

☞ approuve et autorise le Président à signer la convention 2015/2017 entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (**annexe 3** à la délibération).

Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller :

- **30 000 €** sur le programme K 814 imputation : 65-311-65734-35681-006 à la Communauté de Communes Thann/Cernay
- **28 000 €** sur le programme K 814 imputation : 65-311-6574-35681-006 au Relais Culturel de Thann
- **28 000 €** sur le programme K 814 imputation : 65-311-6574-35681-006 à l'Espace Grün Cernay

☞ approuve et autorise le Président à signer la convention (Contrat Culture) 2015 entre le Département, la Communauté de Communes de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün (**annexe 4** à la délibération).

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne :

- **193 500 €** sur le programme K 815 imputation 65-311-65734-35781-006 à la Ville de Mulhouse.

☞ approuve et autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention 2014/2017 du 11 décembre 2014 entre le Département et la Ville de Mulhouse (**annexe 5** à la délibération).

IV– SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

☞ accorde des subventions de fonctionnement et participations statutaires de **60 092 €** détaillées dans le tableau joint en annexe 1 à la délibération et autorise leurs versements

à prélever sur le programme D711, imputations 65-312-6574-2277-014, 65- 312-65734-2277-014 et 65-312-6561-2277-014.

*
* *

↳ prend acte des renseignements portés sur les listes jointes en **annexe 1** à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité